

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

ET DÉPARTEMENTS DIPTOMES
FR., 6 MOIS, 10 FR. UN AN, 18 FR.
AUTRES DÉPART. 25 FR.
3 MOIS, 6 FR.; 6 MOIS, 12 FR.; UN AN, 22 FR.



Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire à la fin du mois, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

AUJOURD'HUI :

- L'AFFAIRE HERBETTE.
LA GRÈVE DES MINEURS
LA SEMAINE AGRICOLE.
LA RUE GROLÉE.
CONGRÈS NATIONAL DU TISSAGE.

M. CHALLEMEL-LACOUR

M. Challemel-Lacour a prononcé hier, au Sénat, un des plus beaux discours dont puisse s'honorer la tribune française. Par l'élevation de la pensée, par la puissance de la dialectique, par la pureté, l'ampleur, je dirai presque par la magnificence de la forme, M. Challemel-Lacour est égal aux plus grands orateurs.

On sait que M. Challemel est un adversaire résolu du système protectionniste à outrance auquel on essaie de faire revenir la France. Sa harangue, est un réquisitoire terrible contre l'œuvre inspirée par le vent de folie qui, depuis quelques années, a soufflé sur notre pays. Je n'aurai pas l'impertinence d'essayer d'analyser un discours aussi nourri de faits, d'arguments probants, aussi riche en vues profondes et ingénieuses; un discours qui a duré près de trois heures, sans que l'attention des auditeurs ait été un seul instant fatiguée. Il faut le lire d'un bout à l'autre.

Ceux de nos amis politiques que des intérêts régionaux mal compris ont amenés à se mêler au mouvement protectionniste feront bien de méditer le passage où M. Challemel-Lacour a montré ce qu'il y a eu à l'origine de l'acte dans ce mouvement qui a été en grande partie l'œuvre de la Société d'agriculture de France, « cette société puissante, active, dont les opinions politiques notoirement hostiles aux institutions républicaines s'étaient en caractères lumineux dans les noms de ceux qu'elle s'est donnés pour état-major. »

Cette société représente avant tout des intérêts privilégiés, des intérêts de caste, les intérêts des 142,000 propriétaires qui, comme l'a démontré M. Challemel, la statistique en main, sont les maîtres de la grande culture, celle à qui profite le plus largement la protection et qui possèdent à eux seuls les quarante-cinq centièmes, près de la moitié du sol exploité.

En sorte que le relèvement des droits sur les céréales, sur le vin, sur les viandes, relèvement qui se chiffre par plus de 700 millions, frapperait trente millions de Français qui ne profiteront en aucune façon de la protection, paysans qui achètent leur blé ou qui n'en produisent que pour leur consommation, ouvriers, bourgeois, fonctionnaires, trente millions en un mot de consommateurs qui payeront cette prime de 700 millions aux producteurs protégés parmi lesquels 142,000 grands propriétaires, possédant presque la moitié du sol cultivé.

M. Challemel-Lacour n'a pas été moins bien inspiré quand il a montré quelle folie c'était, au moment où le monde du

travail est si profondément agité, de créer un régime de privilèges qui ne peut aboutir qu'à protéger le riche aux dépens du pauvre.

M. Challemel-Lacour en terminant a exprimé le vœu que le gouvernement cherchât dans les négociations de traités de commerce un moyen d'abaisser des tarifs excessifs.

En parlant ainsi, M. Challemel-Lacour était dans la vérité constitutionnelle. Le droit du gouvernement de conclure des conventions commerciales reste entier et, ces conventions, les Chambres seront peut-être heureuses de les ratifier, quand elles se trouveront en présence des conséquences désastreuses amenées par les nouveaux tarifs.

RANC.

LA POLITIQUE

En attendant que les mineurs disent leur avis sur les arbitres qu'on leur impose et qu'on ne leur laisse pas choisir (singulière façon, en vérité, de comprendre l'arbitrage), nous avons eu l'honneur de voir passer à Perrache monseigneur l'archevêque d'Aix, allant gagner à Paris son chapeau de cardinal.

C'est mardi, en effet, que M. Gouthé-Soulard comparait devant la cour d'appel et qu'il y pourra — lui et son avocat — développer les étonnants moyens de défense dont ses dernières lettres nous ont déjà donné un aperçu.

L'ex-curé de Vaise n'a rien trouvé de mieux que d'écrire l'autre jour : « Comment voulez-vous que j'aie insulté M. Fallières, je ne l'ai jamais vu, je ne le connais pas. Je me suis adressé à un monsieur (sic) ministre des cultes; mais M. Fallières? ». Je le respecte, M. Fallières, je le vénère... Vous avez sans doute lu d'un bout à l'autre ce chef-d'œuvre d'enfantine tartuferie.

Je ne pense pas que ces arguments, qui donnent une fâcheuse opinion de la dialectique qu'on enseigne dans les petits et grands séminaires — je ne pense pas que ces arguments servent beaucoup à conserver à M. Gouthé-Soulard la blancheur immaculée d'un casier judiciaire qui semble bien compromis.

Comme Français, comme fonctionnaire, comme prêtre, cet archevêque, ce libéral avant la lettre, est tenu sinon à l'amour, du moins au respect de l'autorité. Il a profité d'un prétexte absurde pour répondre à une lettre pleine de mesure, de réserve et de politesse, par une furibonde diatribe — de ces diatribes qu'on se permet quand on sait que l'on ne risque qu'un martyre capoté, un martyre en voiture à deux chevaux, un martyre professionnel et triomphal — sur un lit de roses, — dans le genre de celui qui a commencé hier le prêtre qui, sans rire, ses confrères appellent « chère et courageuse victime. »

C'est justement ce concert de bouffonnes indignations et de protestations platoniques qui donne quelque peu d'importance à l'algèbre de cet ambitieux bonhomme qui, maintenant qu'il est archevêque par la grâce des républicains, voudrait bien devenir cardinal par l'appui des réactionnaires.

Tout ce haut clergé qui profite d'un si maudroit, d'un si mauvais, d'un si futile prétexte pour affirmer qu'il déclare la guerre à cet animal méchant qui se défend quand on l'attaque, — tous ces évêques et archevêques ont besoin d'une leçon.

Ils prétendent que nous les mettons hors la loi! Qu'on leur démontre le contraire en les traitant comme sont traités tous les citoyens qui commettent un délit.

Il n'y a ici ni prélats ni membres d'un clergé bénéficiant d'un concordat. L'affaire Gouthé-Soulard et consorts n'est pas de celles qui ont le culte pour cause ou pour prétexte.

Un monsieur quelconque (pour employer le terme choisi par cet archevêque), se permet d'injurier publiquement le ministre, des cultes, — il est passible de peine correction-

nelle. — Et vous verrez qu'après cela, les autres, ceux qui depuis deux mois écrivent à la queue leu leu qu'ils aspirent aussi au martyre, — vous verrez qu'ils se tiendront pour dit, — et qu'ils ne broncheront plus.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 22 novembre.

UN INCIDENT

M. Jules Roche a reçu, hier matin, MM. Florens, député, ancien ministre des affaires étrangères, et Watbled, consul honoraire, membre de la commission supérieure de l'Exposition française de Moscou, qui ont déclaré à M. le ministre du commerce qu'ils ne voulaient assumer aucune responsabilité des derniers travaux de la commission supérieure, n'y étant point été conviés et alors que ceux-ci ont été traités en petit comité, notamment en ce qui concerne les propositions faites au gouvernement pour récompenses à décerner aux exposants.

ARRESTATION DU GENDRE D'ABD EL-KADER

La Dépêche Algérienne annonce que Bou-Taleb, gendre d'Abd-el-Kader, a été arrêté avant-hier et qu'il va être embarqué aujourd'hui, en vertu de l'arrêté d'expulsion du gouverneur général de l'Algérie, Bou-Taleb, en arrivant à Marseille, sera remis entre les mains de la Sûreté, pour être dirigé sur Beyrouth.

TRAITÉ FRANCO-RUSSE

L'Éclair affirme tenir de la meilleure source que M. de Giers est venu à Paris avec la mission de signer le protocole du traité d'alliance franco-russe. Le Nouveau Temps dit que l'entente franco-russe ne nécessite point un document écrit. En effet, ce que ce document aurait déterminé peut l'être facilement par un échange de déclarations relatives aux éventualités qui peuvent changer le caractère actuel passif et expectant de l'entente. En tous cas, après le voyage de M. de Giers, on saura à Saint-Petersbourg et à Paris d'une façon définitive comment se révélera cette entente si les événements demandent qu'elle se révèle autrement que jusqu'ici.

A L'AMBASSADE RUSSE

L'ambassade de Russie a offert aujourd'hui un déjeuner d'une quinzaine de couverts en l'honneur de M. de Giers, dont le départ est, comme on le sait, fixé à ce soir. A ce déjeuner, assistaient notamment MM. de Freycinet et Ribot.

MORT DU GÉNÉRAL CATHÉLINEAU

On annonce la mort du général comte de Cathélineau, décédé à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Pendant la guerre de 1870, M. de Cathélineau commandait un corps franc composé de Bretons et de Vendéens.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 22 novembre.

L'avancement dans la cavalerie. — Les tableaux d'avancement en cours d'élaboration comprennent, pour la cavalerie, six généraux de brigade, quatorze colonels, dix-huit lieutenants-colonels, vingt chefs d'escadron, seize capitaines et seulement dix lieutenants.

En 1889, le tableau avait été tellement surchargé par des propositions hâtives que les officiers proposés en 1889 et en 1890 ne savent pas encore quand ils passeront capitaines.

Quant aux lieutenants proposés cette année, leur troisième galon risque de se faire indéfiniment attendre. Au train de ces choses marchant dans la cavalerie, l'avancement sera plus lent que partout ailleurs.

Les garnisons du Sahara. — Au moment où il est question de renforcer nos postes des Hauts-Plateaux et du Sud oranais, il n'est pas sans intérêt de dire comment sont, en ce moment, réparties nos forces sur les Hauts-Plateaux et dans le Sahara.

Elle ne se trompait pas la petite Fifine. Raymond de Staël, il y a quelques mois, avait été présenté à M. Martel-Chauvey; le banquier l'avait invité à ses réceptions, le jeune agent de change avait vu mademoiselle Claire, il avait été charmé par cette jeune fille si jolie, si élégante, — si différente dans sa grâce aisée, des jeunes personnes sèches, pinçées, anguleuses qui lui représentaient jusqu'à présent les demoiselles à marier, — si différente aussi, dans son charme discret des jeunes personnes trop avenantes, trop sans façon, et pas assez éduquées, qui constituaient ce qu'on appelle poliment le bataillon de Cythère.

Au milieu de ce monde forcément mêlé qui se rencontrait dans les salons de M. Martel-Chauvey, entre tous ces gens de finance dont trop souvent les sacs d'écus ne dissimulaient pas assez le manque d'éducation parmi ces nouveaux arrivés de Vienne, de Varsovie et de Jérusalem — dont quelques-uns peut-être avaient passé par Mazas, elle circulait avec son beau sourire, accueillant avec une discrète réserve ces financiers trop noirs de poils, trop crochus de nez, trop chargés de chaînes d'or, de diamants et de breloques, — ayant un mot gracieux pour tous ces inconnus gonflés dans leur cravate blanche, que son père lui présentait cérémonieusement, — et se disant à part elle.

Comme voilà une vie mal comprise et comme nous pourrions être heureux si nous prenions moins de plaisir. Cette existence à grand orchestre, en effet, ne lui plaisait guère. Elle tenait beaucoup de sa mère morte quand elle était encore tout enfant et qui était lyon-

La ligne ferrée de Saïda à Ain-Sefra, point principal de pénétration, a des garnisons importantes. A Saïda est le 2<sup>e</sup> régiment étranger, qui détache une compagnie à Ollou, deux à Tiaret et une à Géryville; Ain-Sefra est occupé par un bataillon du 2<sup>e</sup> tirailleurs et le 5<sup>e</sup> bataillon d'Afrique; Mecheria est gardé par un bataillon du 1<sup>er</sup> étranger; une compagnie du même régiment est à Doya; un bataillon du 2<sup>e</sup> zouaves est à Sebdoû.

Dans le département d'Alger, on trouve, à Laghouat, un bataillon du 1<sup>er</sup> zouaves et trois compagnies du 1<sup>er</sup> tirailleurs.

Ces troupes et les détachements d'artillerie et de cavalerie qui leur sont adjoints fournissent le garnison de postes secondaires, comme El Goléah, dans la province d'Alger, et Djenian-bou Reszk, dans celle d'Oran, où le chemin de fer va être prolongé.

La ligne stratégique Anancy-Albertville. — La ligne stratégique d'Anancy à Albertville, dont les études sont terminées depuis longtemps, est aujourd'hui chose décidée, on s'occupera pendant l'hiver de l'achat des terrains, et les travaux commenceront au printemps de 1892.

Une fois terminée, cette ligne permettra de porter rapidement dans la Tarentaise les troupes chargées de la défense de cette vallée et concentrées en partie à Anancy.

A l'heure actuelle, ces troupes devraient se rendre à Albertville par la voie de terre, 44 kilomètres de montagnes abruptes, ou emprunter la ligne d'Aix-les-Bains-Chambéry-Montélian-Saint-Pierre-d'Albigny-Albertville, soit 89 kilomètres, et cela en partie sur la ligne Caloz-Mont-Cenis, où la circulation sera déjà active et qui a une seule voie.

Au départ d'Anancy, la ligne suivra la rive occidentale du lac et longera jusqu'à Albertville les pentes du massif des Bauges, qui a joué un rôle fort important dans toutes les guerres dont la Savoie a été le théâtre; elle desservira Favorgues, Doussard, et Ugines.

La poudre sans fumée en Roumanie. — A la suite d'expériences qui viennent d'avoir lieu à Bucharest, la commission de défense du territoire vient de se prononcer pour l'adoption, dans l'armée roumaine, du fusil à répétition Mauser, du calibre de 7 m/m 65, et d'une poudre sans fumée qui serait, dit-on, de fabrication française.

L'AFFAIRE HERBETTE

Paris, 22 novembre.

Le bruit courait, hier soir, que le parquet aurait ouvert une instruction contre un ancien haut fonctionnaire.

Dans une adjudication de fournitures, ce fonctionnaire aurait donné l'adjudication à un soumissionnaire choisi par lui et aurait touché une somme pour cela.

Le fonctionnaire dont il s'agit est M. Herbette, ancien directeur de l'administration pénitentiaire.

Il est bien entendu que ce bruit qu'ont déjà reproduit, ce matin, plusieurs journaux de Lyon, mérite confirmation et ne doit être accepté que sous toutes réserves, d'autant mieux qu'on verra plus loin le démenti qu'en donnent l'agence Havas et le principal intéressé.

Quoiqu'il en soit, voici les pièces du procès que nous donnons au moins à titre de renseignement après la précision des détails donnés, le démenti pouvant être, en réalité, une façon expéditive d'étouffer l'affaire.

Les Accusations

Voici quelques renseignements sur le gros scandale qui émeut en ce moment le monde politique:

Alors qu'il occupait le poste élevé de directeur du service pénitentiaire, au ministère de l'intérieur, M. Herbette aurait passé des marchés sans tenir compte des règles les plus élémentaires de la comptabilité publique. Pour lui, le prix limité et les soumissions cachetées étaient de simples formalités sans signification. Il déclarait adjudicataire qui lui plaisait, suivant son bon plaisir ou son intérêt.

M. Herbette, qui est le frère de notre ambassadeur à Berlin, a été arrêté, hier, à midi, en son hôtel de la rue Fortuny, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, qui l'a conduit en fiacre au Palais de Justice, où M. Herbette, accusé de prévarication, a été interrogé par un conseiller à la cour, faisant fonction de juge d'instruction. L'interrogatoire a duré une heure et demie.

Des renseignements recueillis, il résulte que M. Herbette serait, en effet, accusé de faux en écritures publiques et de détournements commis dans l'exercice de ses fonctions.

Pendant que M. Herbette dirigeait le service pénitentiaire, l'administration fit construire à la Fouilleuse, en Seine-et-Marne, un asile de détention pour les jeunes filles en état de vagabondage. Mme X... avait été nommée directrice de cet asile. Elle était devenue la maîtresse de M. Herbette, qui s'était pris, dit-on, pour elle, d'une passion si ardente que presque chaque jour il la recevait dans son cabinet du ministère de l'intérieur.

Ces fréquentes visites causaient un scandale tel que M. Constans dut donner l'ordre de clore les bureaux du service pénitentiaire à neuf heures du soir. Comme cet ordre n'était pas observé, deux agents de la sûreté furent, affirme-t-on, placés à la porte et le refusèrent à quiconque voulait entrer passé l'heure fixée.

Quand M. Herbette donna sa démission de directeur, il y a environ trois mois, et que le bruit courut qu'il allait être nommé conseiller d'Etat, des protestations s'élevèrent très vives. Plusieurs journaux affirmèrent, sans être démentis, que M. Herbette donnait sa démission pour ne point être révoqué, car des « erreurs » graves avaient été constatées dans sa gestion.

Il y a six semaines environ, une instruction fut ouverte sur les faits dont M. Herbette était accusé, et cette instruction aurait démontré que M. Herbette avait commis des détournements de sommes considérables sur les fonds affectés à la construction de l'asile de la Fouilleuse, qu'il avait, depuis, effectué des « virements » sur des fournitures faites au même établissement, et que détournements et virements auraient été dissimulés par des faux. Mais, s'il faut en croire certains personnes qui paraissent bien informées et très au courant de cette affaire, ce n'est pas là le seul fait grave qui soit imputé à l'ancien directeur pénitentiaire. L'instruction relèvera, paraît-il, une série de malversations tout à fait extraordinaires et de tripotages très variés. Avec M. Herbette serait compromis le directeur d'une prison de Paris.

M. Herbette n'a pas été maintenu en état d'arrestation, mais il a été invité à se tenir à la disposition de la justice.

Aussi, que la nouvelle de l'arrestation de M. Herbette a été connue à l'Élysée, elle y a produit une vive émotion. Le fait a été également télégraphié à M. Jules Herbette, ambassadeur à Berlin.

On dit aussi que son second frère, notaire à Rueil, aurait été dans l'obligation de céder son étude, et que la protection de son frère aîné, l'ambassadeur à Berlin, avait seule empêché la justice d'intervenir plus tôt.

Tous ces renseignements sur ce gros scandale sont rapportés également par les feuilles parisiennes.

L'Éclair donne les renseignements suivants au sujet de cette affaire :

Les faits reprochés à M. Herbette sont d'une exceptionnelle gravité. La plus grave accusation qui pèse sur lui, c'est d'avoir fait des adjudications contrairement à la loi, en quelque sorte des marchés de gré à gré, afin d'obtenir des adjudicataires qu'ils fissent à sa convenance certains travaux. Ces travaux s'exécutaient surtout à l'asile de la Fouilleuse. Les adversaires de M. Herbette, que sa nomination au conseil d'Etat avaient exaspérés, s'étaient bornés à réclamer une enquête sur son administration, et non son arrestation, qui devait causer un scandale considérable dont l'écho irait jusqu'à Berlin.

M. Herbette s'est montré indigné des bruits qui couraient à son sujet. Interviewé par un de nos confrères, il a déclaré archaïquement qu'il avait été arrêté et a ajouté qu'il avait vu hier une personne du monde judiciaire à qui il avait dit, très attaqué déjà à deux reprises par les journaux radicaux. La première fois, lors de l'incident qui amena son départ de la direction du service pénitentiaire, et, en second lieu, à

propos de sa nomination au conseil d'Etat. Mais toutes ces attaques sont restées vaines, parce qu'elles ne reposaient que sur des rumeurs. Je n'ai en aucune peine à démontrer que ma gestion avait été correcte.

« A l'heure actuelle, ma situation est nette. J'ai vu, il y a quelques jours, le ministre de l'intérieur, et il s'est montré envers moi tout à fait aimable. Je ne crois pas que j'aie eu à être appelé hier devant un conseiller à la cour, il en est été ainsi. »

Un Démenti

M. Herbette, interviewé à minuit par un rédacteur de la Paix, a démenti catégoriquement ces bruits et a affirmé même n'avoir pas été appelé au parquet. Il a ajouté que sa situation avait été reconnue parfaitement nette par le ministre de la justice.

A d'autres personnes qu'il a vues, hier soir, M. Herbette a déclaré qu'il n'avait nullement été arrêté et que ce n'était pas de lui qu'il s'agissait.

Une Note Havas

L'Agence Havas publie la note suivante: « Il n'y a absolument rien de fondé dans les bruits dont plusieurs journaux se font ce matin l'écho, relativement à M. Herbette, ancien directeur du service pénitentiaire au ministère de l'intérieur. »

Nous sommes autorisés à les démentir de la manière la plus formelle.

M. Herbette n'a pas été appelé au parquet et il n'existe dans sa gestion aucun acte qui soit de nature à provoquer contre lui une semblable mesure.

La mise en circulation de cette nouvelle ne peut s'expliquer que par l'arrestation opérée, cette nuit, d'un ancien commis greffier du dépôt qui a commis des fraudes dans les écritures et la comptabilité; mais cette arrestation ne se rattache nullement à des faits dont la responsabilité pourrait être attribuée à M. Herbette.

L'ancien commis greffier du dépôt, arrêté, et nommé Mondetblanc, est poursuivi avec le secrétaire d'un fournisseur pour faux et usage de faux.

LA RÉFORME DES BOISSONS

Paris, 22 novembre.

Le syndicat général du commerce en gros des vins et spiritueux de France vient d'adresser aux membres de la Chambre des députés, le circulaire suivante, qui est signée par le président, M. A. Levillain :

La réforme de l'impôt sur les boissons devant revenir à la Chambre par voie d'amendement, j'ai l'honneur, monsieur le député, au nom de 62 départements qui composent le syndicat général des vins et spiritueux de France, de vous adresser l'étude, qui a été faite en congrès à Paris, des projets proposés cette année par M. le ministre des finances et par l'honorable M. Jarnal, député du Gard.

Le congrès a donné la priorité au projet de l'honorable M. Jarnal, qui lui a paru le plus libéral; mais il a, comme chaque année, étudié avec l'attention et la déférence qui lui sont dues, le projet qui est proposé par M. le ministre.

Il s'est efforcé de faciliter au gouvernement la solution d'une réforme d'autant plus importante qu'elle offre sur toutes les autres, l'avantage d'intéresser l'universalité des citoyens.

Tout a été dit sur la réforme de l'impôt des boissons; il suffit, pour en démontrer la nécessité, de rappeler que cinq millions des finances l'ont réclamée avec instance et ont proposé un projet de loi dans ce sens.

Promise au pays depuis 1878, elle est constamment ajournée. La reporter à l'année prochaine, c'est-à-dire à la veille des élections générales, c'est, en réalité, en la léguant encore à une prochaine législature, la renvoyer à une date indéterminée.

Cependant il est permis de rappeler qu'il s'agit d'impôts sur l'alimentation, qui frappent le consommateur en raison inverse de ses facultés, alors qu'il devrait en être exonéré;

Que des millions de producteurs, leurs familles, leurs ouvriers, consomment leurs produits sans acquitter l'impôt dit de consommation, qui est supporté par les classes pauvres;

Qu'ils jouissent cependant d'immunités qui leur permettent d'alimenter en fraude la population des régions qu'ils habitent, ce qui, au point de vue spécial de l'alcool,

à s'ennuyer en compagnie de ses religieuses. Il savait que là, sous les grands arbres du couvent de Villeurbanne, la petite se porterait bien, que les religieuses la lui façonnaient à soubaï pour en faire une demoiselle à marier, telle que pouvait la désirer la mère la plus rigide et la plus exigeante — et pendant dix ans il l'avait laissée pousser dans ce parc ombreux où il la retrouvait chaque fois plus jolie — car invariablement tous les jendis son coupé le conduisait à la Ferrandière, — et il n'en traitait jamais un mot, de père en fils, ils des édifices d'immenses fortunes, ils ont des collections de merveilles artistiques. S'ils ont le goût du cheval, c'est à la campagne, dans ces superbes villas des bords de la Saône, qu'ils bâtissent des écuries et des remises. Mais, dans la ville, dans ce que les vrais Lyonnais appellent et appellent longuement encore « la place de Lyon », — on serait mal coté si un trop riche coupé attelé de chevaux trop fringants conduisait monsieur à la Bourse ou madame chez sa couturière.

Être et ne pas paraître, telle est la devise qui sert de règle à la plupart des familles de la bourgeoisie lyonnaise. — Ici nous ne parlons pas de noblesse: la noblesse n'existe pas à Lyon, où toutes les particules du quartier Bellecour ont été gagnées par le passage d'un aïeul à l'échevinage, et où toute la fortune, comme toute l'aristocratie, est fille de la soie — et du travail.

Claire avait sept ans quand sa mère étant morte subitement, frappée d'une atteinte au cœur, Martel-Chauvey, qui n'avait guère le temps de s'occuper de l'éducation de sa fille, la mit presque aussitôt au Sacré-Cœur de la Ferrandière. Il savait que là, sous les grands arbres du couvent de Villeurbanne, la petite se porterait bien, que les religieuses la lui façonnaient à soubaï pour en faire une demoiselle à marier, telle que pouvait la désirer la mère la plus rigide et la plus exigeante — et pendant dix ans il l'avait laissée pousser dans ce parc ombreux où il la retrouvait chaque fois plus jolie — car invariablement tous les jendis son coupé le conduisait à la Ferrandière, — et il n'en traitait jamais un mot, de père en fils, ils des édifices d'immenses fortunes, ils ont des collections de merveilles artistiques. S'ils ont le goût du cheval, c'est à la campagne, dans ces superbes villas des bords de la Saône, qu'ils bâtissent des écuries et des remises. Mais, dans la ville, dans ce que les vrais Lyonnais appellent et appellent longuement encore « la place de Lyon », — on serait mal coté si un trop riche coupé attelé de chevaux trop fringants conduisait monsieur à la Bourse ou madame chez sa couturière.

Être et ne pas paraître, telle est la devise qui sert de règle à la plupart des familles de la bourgeoisie lyonnaise. — Ici nous ne parlons pas de noblesse: la noblesse n'existe pas à Lyon, où toutes les particules du quartier Bellecour ont été gagnées par le passage d'un aïeul à l'échevinage, et où toute la fortune, comme toute l'aristocratie, est fille de la soie — et du travail.

Claire avait sept ans quand sa mère étant morte subitement, frappée d'une atteinte au cœur, Martel-Chauvey, qui n'avait guère le temps de s'occuper de l'éducation de sa fille, la mit presque aussitôt au Sacré-Cœur de la Ferrandière. Il savait que là, sous les grands arbres du couvent de Villeurbanne, la petite se porterait bien, que les religieuses la lui façonnaient à soubaï pour en faire une demoiselle à marier, telle que pouvait la désirer la mère la plus rigide et la plus exigeante — et pendant dix ans il l'avait laissée pousser dans ce parc ombreux où il la retrouvait chaque fois plus jolie — car invariablement tous les jendis son coupé le conduisait à la Ferrandière, — et il n'en traitait jamais un mot, de père en fils, ils des édifices d'immenses fortunes, ils ont des collections de merveilles artistiques. S'ils ont le goût du cheval, c'est à la campagne, dans ces superbes villas des bords de la Saône, qu'ils bâtissent des écuries et des remises. Mais, dans la ville, dans ce que les vrais Lyonnais appellent et appellent longuement encore « la place de Lyon », — on serait mal coté si un trop riche coupé attelé de chevaux trop fringants conduisait monsieur à la Bourse ou madame chez sa couturière.

Être et ne pas paraître, telle est la devise qui sert de règle à la plupart des familles de la bourgeoisie lyonnaise. — Ici nous ne parlons pas de noblesse: la noblesse n'existe pas à Lyon, où toutes les particules du quartier Bellecour ont été gagnées par le passage d'un aïeul à l'échevinage, et où toute la fortune, comme toute l'aristocratie, est fille de la soie — et du travail.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 23 Novembre (9)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

IX

Naturellement, Raymond de Staël, qui faisait gagner des sommes folles à toutes les demoiselles du demi-monde lyonnais, jouait aussi pour son propre compte. Sans cela, en dépit des énormes bénéfices de la charge d'agent de change, il n'aurait pu subvenir aux croquades de Fifine. Celle-ci, d'ailleurs, racontait à qui voulait l'entendre qu'elle avait maintenant son quatrième million en portefeuille et qu'avant six mois elle se lancerait décidément dans la grande carrière dramatique, — avec cinq cent mille francs de rente, — histoire, ajoutait-elle, de n'être pas à la merci de ces sottis directeurs et de leurs canailles de correspondants.

En attendant, elle fréquentait avec un tas de cabotins et de cabotines, qui se gavaient de ses soupers, qui buvaient son vin, qui lui volaient son argent au jeu — et qui se moquaient de « la concurrente à Sarah Bernhardt » dès qu'elle avait le dos tourné.

(1) Reproduction interdite.

B. REYHAN. (A suivre.)

constitué sur le commerce régulier une prime de 156 francs à l'hectolitre, c'est-à-dire quatre fois la valeur de la marchandise.

Que la reconstitution des vignobles a fait surgir des légions de nouveaux bouilleurs de cru, ce dont l'administration est informée.

Que la liberté de circulation, accordée aux vendanges fraîches, aux raisins secs adressés à des particuliers, aux pommes et aux poires à cidre, porte une grave préjudice à l'Etat et crée de choquantes inégalités.

Que, conséquemment, l'impôt sur les vins et cidres est, ainsi que l'impôt sur l'alcool, appelé à disparaître en grande partie.

Que ces impôts ne seront plus acquittés dans un temps très prochain, que par les distilleries et les commerçants exerçés.

Qu'ils sont supportés en majeure partie par les classes nécessiteuses.

Que contrairement aux nécessités imposées par le progrès, la circulation et les transactions sont entravées à chaque pas.

Que les commerçants sont qualifiés d'assujettis et, contrairement à toute justice, régis par des lois d'exception. (Voir projet Albert Ferry).

Que le trésor et la morale publique sont très vivement intéressés à la réforme de la législation du 28 avril 1816, qui n'est qu'un assemblage d'inégalités, de privilèges, de mesures excessives, qui ne peuvent s'expliquer que par la promptitude avec laquelle cette loi a été votée et par les circonstances dans lesquelles son élaboration a eu lieu.

Qu'il y a urgence à la modifier dans un sens équitable, ce que le progrès et la justice réclament impérieusement.

En conséquence, Le syndicat général insiste auprès de vous, monsieur le député, pour que vous joignez vos efforts à ceux de vos honorables collègues, dans le but d'obtenir une solution que les petits consommateurs attendent avec une légitime impatience, et qui, ainsi qu'il a été proclamé, « illustrerait la carrière d'un ministre des finances et d'une Chambre ».

LES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX

Paris, 22 novembre. Voici le texte de la proposition de loi ayant pour objet la création d'une caisse d'emprunts départementaux et communaux, présentée par MM. Siegfried et Delmas.

Article premier. — Il est créé sous la garantie de l'Etat une caisse des emprunts départementaux et communaux chargée de faire aux départements et aux communes, dûment autorisés à emprunter, des avances remboursables par les annuités qui leur sont nécessaires.

Art. 2. — La caisse des emprunts départementaux et communaux est gérée par l'administration de la caisse des Dépôts et Concomptes. Elle peut être autorisée à accepter des fonds disponibles des caisses d'épargne.

Art. 3. — L'intérêt des prêts aux départements et aux communes sera de 3 fr. 50/0. L'intérêt servi aux fonds des caisses d'épargne sera de 3 fr. 40/0. La différence entre les deux taux servira, d'une part, à couvrir les frais d'administration, d'autre part, à constituer un fond de réserve.

Art. 4. — Il est formé auprès du ministre de l'intérieur une commission supérieure chargée de l'examen de toutes les questions concernant la caisse des emprunts départementaux et communaux.

Cette commission présente chaque année au président de la République sur la situation de la caisse, un rapport qui est distribué au Sénat et à la Chambre des députés. Elle est composée de 12 membres : 2 sénateurs nommés par le Sénat ; 2 députés nommés par la Chambre des députés ; 2 conseillers d'Etat nommés par le conseil d'Etat. Ces membres sont nommés pour trois ans. Font partie de droit de la commission : le directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances, le directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances ; le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, l'administrateur de la caisse d'épargne postale. La commission élit son président.

L'EXPEDITION DU TOUAT

Paris, 22 novembre. Il paraît que la venue à Paris de M. Cambon, gouverneur général d'Algérie, a été beaucoup moins motivée par la discussion du budget de cette province que par le désir du gouvernement de se renseigner exactement sur les meilleures conditions dans lesquelles pourra s'effectuer l'expédition projetée vers le Touat ; l'autorité militaire tient par une colonne de 1,200 à 2,000 hommes, pris dans les diverses garnisons des provinces d'Alger et de Constantine, et se dirigeant par El Goleah sur le Touat ; mais il y a un élément civil, ce qu'on appelle « les Algériens », qui pousse à l'expédition vers le Touat en longeant la frontière du Maroc, au risque de provoquer des incidents, des

difficultés avec le Maroc où les Allemands ne cherchent qu'une occasion de prendre pied.

Dans quel but les « Algériens » poussent-ils à l'expédition vers le Touat par la frontière du Maroc, voilà ce que l'on se demande ; il faut croire qu'ils ont des arguments bien puissants à faire valoir, puisque le gouvernement a cru devoir consulter non seulement les autorités militaires actuelles, mais encore les généraux Davoust et Sausier, qui ont commandé le 19<sup>e</sup> corps, et qu'aucune résolution n'est encore prise.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Paris, 22 novembre. Voici le texte du questionnaire dressé par M. Guyesse, rapporteur du projet de loi sur les caisses de retraites ouvrières, et qui va servir de bases aux délibérations de la commission de la Chambre chargée d'examiner le projet de M. Constans :

1<sup>o</sup> Y a-t-il lieu de créer, en vue d'assurer des ressources aux travailleurs dans leur vieillesse, une caisse de retraite spéciale ou une caisse annexe de la caisse nationale des retraites ?

2<sup>o</sup> Y a-t-il lieu de limiter l'admission des déposants, en égard à la nature de leurs occupations ou à l'importance de leurs ressources, ou de l'étendre à tous les citoyens ?

3<sup>o</sup> L'inscription à la caisse des retraites doit-elle être obligatoire ou facultative pour tous les travailleurs ?

4<sup>o</sup> Dans le cas où l'inscription serait facultative, le travailleur doit-il formellement déclarer qu'il entend jouir des avantages offerts par la caisse des retraites, ou serait-il inscrit d'office à défaut d'une déclaration contraire ?

5<sup>o</sup> La contribution des employeurs est-elle obligatoire ou facultative ? Si elle est déclarée obligatoire ne peut-elle être limitée aux employeurs payant au-delà d'une certaine somme, ou doit-elle comprendre d'une façon générale, tout employeur occupant le travailleur régulièrement ou même accidentellement ?

6<sup>o</sup> La contribution de l'Etat est-elle due dans tous les cas ? Doit-elle être corrélatrice de l'entente entre les employeurs et les employés ? Est-elle indépendante de la contribution de l'employeur dans le cas où celle-ci aurait été reconnue facultative ?

7<sup>o</sup> Y a-t-il lieu d'examiner le fonctionnement de la caisse de retraites, au point de vue des fonds qui y seront versés et de l'influence de cet emploi sur le marché financier ?

8<sup>o</sup> Y aura-t-il une caisse unique, centralisant tous les fonds versés ou y a-t-il lieu de prévoir et d'étudier l'établissement de caisses régionales ?

9<sup>o</sup> L'Etat doit-il favoriser les sociétés de secours mutuels et les sociétés de prévoyance de toute nature, relativement à l'emploi des fonds qu'elles seraient appelées à faire valoir ?

10<sup>o</sup> Au moment de la liquidation de sa retraite, le déposant est-il tenu de justifier d'un revenu minimum ?

11<sup>o</sup> Le taux de capitalisation doit-il être fixé d'avance pour une période déterminée ? S'il vient à baisser, l'Etat prendra-t-il à sa charge la diminution de la retraite provenant de la baisse du taux d'intérêt ?

12<sup>o</sup> Y a-t-il lieu, en vue de paiements anticipés des retraites dans des cas à déterminer, d'établir une taxe patronale sur les ouvriers étrangers ?

Baudin comme assesseur, M. Paris, délégué mineur et mines de Bourges, comme secrétaire. Cent trente délégués environ étaient présents.

M. Basly a pris la parole pour dire que, se conformant à la décision de la dernière réunion des délégués, il avait interpellé à la Chambre, de concert avec M. Hainaut, et qu'après discussion, il s'était rallié à l'ordre du jour Clémenceau, réclamant l'arbitrage.

M. Basly ajoute que le gouvernement étant intervenu dans le conflit et ayant proposé l'arbitrage, il avait accepté cet arbitrage, mais qu'il n'entendait pas rentrer dans les vues du gouvernement, qui aujourd'hui comme cinq juges, qui, en raison de leurs fonctions, ne présentent pas l'indépendance que nous devons attendre de nos arbitres.

Pour ma part, ajoute M. Basly, je ne saurais trop protester contre la façon d'agir du ministre des travaux publics, en cette circonstance et l'empressement des compagnies houillères à accepter l'arbitrage gouvernemental. J'els ne sont point les vues des intérêts des ouvriers mineurs. C'est pourquoi, ajoute M. Basly, j'entends que les grévistes puissent choisir leurs délégués et inviter les compagnies à en choisir un nombre égal. En cas de non entente, les deux parties intéressées pourraient désigner un tiers arbitre.

Lens, 22 novembre. M. Basly continue en demandant aux délégués, si, en acceptant l'arbitrage à la Chambre, tel qu'il vient de s'exposer, il a bien agi. Des cris : « Oui ! oui ! » répondent à cette question. L'arbitrage, alors mise aux voix, est acceptée à l'unanimité, aux cris de : « Vive Basly ! »

M. Lamendin, secrétaire général du syndicat, parle dans le même sens que M. Basly, au point de vue de l'arbitrage, et, mise aux voix, l'acceptation de l'arbitrage du gouvernement est repoussée aux cris de : « Vive Lamendin ! Vive le syndicat ! »

M. Hainaut, député, propose de prendre pour arbitre unique, M. de Freycinet, président du conseil, qui a déclaré dans son discours de jeudi dernier, que la question sociale l'intéressait beaucoup, que depuis qu'il était au monde il avait toujours défendu les intérêts des ouvriers. Cette façon d'agir, dit M. Hainaut, prouvera au gouvernement votre confiance en lui et mettra l'opinion de tous de votre côté.

M. Dugé, délégué des mines de Bruay, parle dans le même sens que M. Basly. Ils engagent ensuite l'assemblée à choisir MM. Basly et Lamendin comme arbitres ouvriers, ceux-ci étant naturellement désignés en raison des services qu'ils rendent journellement aux mineurs.

M. Jouveaux, secrétaire général du bassin de l'Escaupelle, dit qu'au nom des mineurs de l'Escaupelle il vient repousser les arbitres choisis par le gouvernement, et se rallie à la proposition Brunet et Due.

A ce moment, on lit un télégramme de M. Lafarge, secrétaire général des mineurs de Douchy, disant qu'il est empêché d'assister à la réunion et déclarant accepter ce que le congrès décidera.

M. Barhier, président du syndicat des mineurs de Meurchin, déclare qu'il accepterait comme tiers arbitre unique M. de Freycinet, dont le passé est la garantie de ce qu'il pourrait faire dans l'avenir.

M. Delvigne, délégué de Marles, propose des arbitres nommés par les compagnies houillères.

Répondant à cette proposition, M. Basly démontre que ces arbitres n'auraient qu'à se prononcer sur les revendications générales énoncées par les délégués dans le dernier congrès, et que bien entendu les revendications secondaires ne seraient point examinées par eux-ci.

M. Evrard, délégué des mines de Meurchin, dit que le gouvernement a voulu surprendre la bonne foi des mineurs en désignant cinq juges. Il ajoute, que tout en reconnaissant la valeur et l'honnêteté de M. de Freycinet, il n'entend point que celui-ci soit choisi avant que les deux parties intéressées aient mis leurs arbitres en présence.

M. Lemal, délégué de Béthune, propose M. Millerand comme arbitre.

Les arbitres ouvriers M. Basly propose l'ordre du jour suivant, signé de lui et de Lamendin.

« Les délégués mineurs du Pas-de-Calais et du Nord, réunis le 22 novembre 1891, à la salle Gossart, à Lens, réservent aux parties le droit de désigner elles-mêmes leurs arbitres.

« Sont nommés comme arbitres, les délégués dont les noms suivent : MM. Basly, député ; Lamendin, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ; Bouquet, délégué des mines de Béthune ; Paris, délégué des mines de Bourges ; Jouveaux, secrétaire général du syndicat du Nord, en attendant que les compagnies nomment leurs leurs. »

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité. On discute ensuite sur la façon dont le conseil arbitral serait convoqué.

Le député Baudin intervient alors et fait remarquer que M. Lamendin, secrétaire général du syndicat, est tout désigné pour cela. « En le désignant, dit-il, vous prouvez la force de votre association en traitant de puissance à puissance. »

Il est ensuite décidé que M. Lamendin adresserait une copie de l'ordre du jour ci-dessus à M. Vuillemin, président du comité

des houillères ; à M. de Freycinet, président du conseil des ministres, et à M. Bollaert, agent général des mines de Lens, cette compagnie ne faisant pas partie du comité des houillères.

M. Ron Jelle, délégué des anglais, qui ont décidé de chômer une semaine par mois durant la grève générale du Pas-de-Calais et de venir en aide financièrement aux grévistes.

On vote enfin des félicitations à M. Baudin, député, après qu'il la séance a été levée aux cris de « Vive le syndicat ! Vive la République ! »

des houillères ; à M. de Freycinet, président du conseil des ministres, et à M. Bollaert, agent général des mines de Lens, cette compagnie ne faisant pas partie du comité des houillères.

M. Ron Jelle, délégué des anglais, qui ont décidé de chômer une semaine par mois durant la grève générale du Pas-de-Calais et de venir en aide financièrement aux grévistes.

On vote enfin des félicitations à M. Baudin, député, après qu'il la séance a été levée aux cris de « Vive le syndicat ! Vive la République ! »

CHRONIQUE

LA MORPHINE

En usez-vous ? Si c'est oui, mettons que je n'ai rien dit.

Si c'est non, je vous félicite ; continuez, comme le nègre, et parlons du remède ou plutôt du poison à la mode ; car il y a une mode pour les poisons et les intoxications comme pour les chapeaux.

La morphine est plus que jamais à l'ordre du jour ; c'est la joie des désabusés, la consolation des malades et la fortune des pharmaciens ; elle attire à la fois l'attention des penseurs, des médecins, des reporters et des auteurs dramatiques. Aujourd'hui, voici qu'elle s'empare en même temps de la troisième page des journaux et qu'elle envahit l'affiche d'un grand théâtre.

En effet, nous lisons, aux faits divers, qu'une famille honorable est dans la désolation, parce que la justice a dû mettre la main sur un père accusé de martyriser son jeune enfant durant les crises ou l'abus de la morphine le jette en compagnie de sa femme ; et à la Porte-Saint-Martin, dans un tableau, la pièce nouvelle va animer le rêve d'un morphinisé.

Dans les fêtes prochaines, lorsqu'on se sera décidé à remplacer le roi Perlimpinpin par un compère plus moderne, lorsque la fée naïve d'antrefois sera devenue la personnification fantastique d'une folie du moment, nous verrons peut-être le bon et le mauvais génies revêtir les costumes bizarres de la Morphine et de la Raison.

Beau spectacle à évoquer sur la scène, combat intéressant à décrire. La nécessité de renvoyer le spectateur sur un bon souvenir décidera sans doute l'auteur à terminer la pièce par le triomphe de la Raison et la guérison du héros ; malheureusement la réalité s'inquiète peu des dénouements chers aux directeurs et au public ; bien rarement, au baisser du rideau de la vie, l'impression est consolante. D'un remède nous avons donc fait un terrible démolisseur de forces, et elle s'augmente tous les jours, l'armée de ceux et de celles qui lui demandent le sommeil, l'oubli ; les adeptes sacrifient partout à la nouvelle religion ; au milieu d'un bal, dans le fond d'une baignoire, la petite seringue va.

Au fur et à mesure que se développent les instincts féroce pratiqués, les goûts matériels de notre société, grandit parallèlement la soif de l'impossible, la curiosité d'un au delà, l'amour du merveilleux acheté même aux dépens de la vie.

Bientôt on ne rencontrera plus que des fiévreux qui luttent et des endormis qui rêvent.

Longtemps les amateurs du nouveau jeu, les passionnés de dame Morphine se sont recrutés dans le monde spécial et peu intéressant des demoiselles épuisées et des viveurs démoralisés ; le dommage n'était pas grand et, au point de vue des forces sociales, la perte était mince. Il paraît que la rage gagne toutes les classes ; les bourgeois s'en mêlent, et chaque femme incomprise veut y goûter. Mme Bovary a remplacé la lecture des romans et la recherche de l'âme sœur par l'instrument de Pravaz, et les modestes méprisent Paul de Kock, ne songent plus qu'aux jouissances mystérieuses qui attendent les initiés. Un grave docteur me racontait ceci : « Nous en sommes un peu cause ; nous avons le fort de chercher à soulager trop vite le malade.

« Or, ce qui soulage vite agit fortement sous l'action de principes redoutables. A chaque crise, le malade s'habitue au remède et comme il ne veut pas, ne sait plus souffrir, il double la dose. Nous le guérissons quelquefois, mais il s'empoisonne toujours ! »

des houillères ; à M. de Freycinet, président du conseil des ministres, et à M. Bollaert, agent général des mines de Lens, cette compagnie ne faisant pas partie du comité des houillères.

M. Ron Jelle, délégué des anglais, qui ont décidé de chômer une semaine par mois durant la grève générale du Pas-de-Calais et de venir en aide financièrement aux grévistes.

On vote enfin des félicitations à M. Baudin, député, après qu'il la séance a été levée aux cris de « Vive le syndicat ! Vive la République ! »

CHRONIQUE

LA MORPHINE

En usez-vous ? Si c'est oui, mettons que je n'ai rien dit.

Si c'est non, je vous félicite ; continuez, comme le nègre, et parlons du remède ou plutôt du poison à la mode ; car il y a une mode pour les poisons et les intoxications comme pour les chapeaux.

La morphine est plus que jamais à l'ordre du jour ; c'est la joie des désabusés, la consolation des malades et la fortune des pharmaciens ; elle attire à la fois l'attention des penseurs, des médecins, des reporters et des auteurs dramatiques. Aujourd'hui, voici qu'elle s'empare en même temps de la troisième page des journaux et qu'elle envahit l'affiche d'un grand théâtre.

En effet, nous lisons, aux faits divers, qu'une famille honorable est dans la désolation, parce que la justice a dû mettre la main sur un père accusé de martyriser son jeune enfant durant les crises ou l'abus de la morphine le jette en compagnie de sa femme ; et à la Porte-Saint-Martin, dans un tableau, la pièce nouvelle va animer le rêve d'un morphinisé.

Dans les fêtes prochaines, lorsqu'on se sera décidé à remplacer le roi Perlimpinpin par un compère plus moderne, lorsque la fée naïve d'antrefois sera devenue la personnification fantastique d'une folie du moment, nous verrons peut-être le bon et le mauvais génies revêtir les costumes bizarres de la Morphine et de la Raison.

Beau spectacle à évoquer sur la scène, combat intéressant à décrire. La nécessité de renvoyer le spectateur sur un bon souvenir décidera sans doute l'auteur à terminer la pièce par le triomphe de la Raison et la guérison du héros ; malheureusement la réalité s'inquiète peu des dénouements chers aux directeurs et au public ; bien rarement, au baisser du rideau de la vie, l'impression est consolante. D'un remède nous avons donc fait un terrible démolisseur de forces, et elle s'augmente tous les jours, l'armée de ceux et de celles qui lui demandent le sommeil, l'oubli ; les adeptes sacrifient partout à la nouvelle religion ; au milieu d'un bal, dans le fond d'une baignoire, la petite seringue va.

Au fur et à mesure que se développent les instincts féroce pratiqués, les goûts matériels de notre société, grandit parallèlement la soif de l'impossible, la curiosité d'un au delà, l'amour du merveilleux acheté même aux dépens de la vie.

Bientôt on ne rencontrera plus que des fiévreux qui luttent et des endormis qui rêvent.

Longtemps les amateurs du nouveau jeu, les passionnés de dame Morphine se sont recrutés dans le monde spécial et peu intéressant des demoiselles épuisées et des viveurs démoralisés ; le dommage n'était pas grand et, au point de vue des forces sociales, la perte était mince. Il paraît que la rage gagne toutes les classes ; les bourgeois s'en mêlent, et chaque femme incomprise veut y goûter. Mme Bovary a remplacé la lecture des romans et la recherche de l'âme sœur par l'instrument de Pravaz, et les modestes méprisent Paul de Kock, ne songent plus qu'aux jouissances mystérieuses qui attendent les initiés. Un grave docteur me racontait ceci : « Nous en sommes un peu cause ; nous avons le fort de chercher à soulager trop vite le malade.

« Or, ce qui soulage vite agit fortement sous l'action de principes redoutables. A chaque crise, le malade s'habitue au remède et comme il ne veut pas, ne sait plus souffrir, il double la dose. Nous le guérissons quelquefois, mais il s'empoisonne toujours ! »

Les voisins accusent le monsieur arraché cette semaine à son intérieur pour être mis en surveillance d'avoir initié sa femme aux délices dangereuses, qu'il goûtait. N'est-ce pas à propos de l'affaire Wladimiroff qu'à déjà été signalé un mari pouissant peu à peu sa compagne à se morphiniser en lui communiquant sa fatale habitude !

Le fait n'est pas nouveau : c'est une méchante action, ce n'est ni un crime ni un délit. Le malheureux, s'il a agi ainsi, a obéi à une impulsion déraisonnable, inconsciente et logique ; les fumeurs croient aussi vous rendre un service, vous procurer un plaisir en vous offrant un cigare et les preneurs d'opium sont convaincus lorsqu'ils s'efforcent de faire des élèves.

Comme il faut trouver un coupable responsable, comme nous avons besoin d'être rassurés contre notre propre faiblesse par M. le commissaire et M. le juge d'instruction, on est en train de se demander si le retour de pareils événements ne serait pas évité en tombant sur le pharmacien.

Il est certain que les pharmaciens ne voient dans la vente de remèdes chers et dangereux qu'un bénéfice à mettre en poche ; la chose est naturelle, tous les règlements du monde ne changeront pas cela. Si nous arrivons à défendre la vente de la morphine, une autre substance aussi pernicieuse prendra sa place dans la faveur des éternés et des détraqués ; n'en compte-t-on pas beaucoup qui se grisent abominablement avec de l'eau de Cologne ou de l'éther ?

Ce qu'on peut essayer, c'est d'exiger que les pharmaciens donnent la morphine seulement sur des ordonnances spéciales, toutes fraîches des docteurs ; qu'ils refusent les vieilles ordonnances que les malades traînent d'officine en officine et grâce auxquelles ils arrivent à emmagasiner de grandes provisions de poison.

Simple question de flair et de probité chez le pharmacien : une loi ne lui donnera pas ces belles qualités. Hélas ! beaucoup de nos pharmaciens sont des succursales de la cour du roi Pétaud ; quel désordre ! Le titulaire n'est presque jamais là ; il joue aux courses, ou bien il flâne, pendant que des jeunes hommes distraits et peu savants confectionnent les remèdes en pensant à autre chose.

Comment examineraient-ils soigneusement une ordonnance, eux dont les erreurs transforment parfois l'acheteur en moribond, si bien que la police correctionnelle doit sévir ; oh ! faiblement, rassurez-vous, et puis une compagnie d'assurances paie les dommages moyennant une légère prime.

Pour arrêter le développement du commerce de la morphine, pas de loi ; qu'on rappelle à leur devoir les pharmaciens, qu'on les engage à se contenter des jolis bénéfices que procure la vente des boulettes de mie de pain et des bouteilles d'eau distillée.

Maintenant, si vous voulez avoir mon opinion, ça ne diminuera que momentanément le nombre des pauvres diables en quête d'un remède mortellement bien-faisant ; en vain, nous essaierons de les arrêter ; comment voulez-vous que nous protégeons l'homme contre lui-même quand nous ne pouvons pas arriver à le protéger contre ses voisins ?

Tant qu'il ne fait de mal qu'à sa petite personne, soignons-le, tâchons de le guérir ; mais réservons notre vraie pitié à ceux qui ne se font pas les artisans de leur propre malheur.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Cadavre retiré du Rhône. — On a retiré du Rhône, à midi, vers l'île de Buns, un cadavre dont voici le signalement : Age apparent, 25 ans ; taille 1 m. 65 ; cheveux noirs coupés ras ; dentition complète ; pantalon court à rayures blanches et bleues ; chemise blanche, col officier sans initiales ; cravate rigate en soie violette avec fleurs ; chaussures en coton rouge, marquées G.-L. ; bottines laquées en mauvais état ; bagne en double.

Le cadavre qui paraît avoir séjourné environ trois semaines dans l'eau, a été inhumé au cimetière de Buns.

AIN

Meximieux. — Election au conseil général. — M. Comte, candidat républicain, a été élu hier conseiller général du canton de Meximieux, par 1077 voix contre 817 à M. Godard.

Chazelles-sur-Lyon. — Cours du soir, pour adultes filles. — Les écoles du soir, ouvertes depuis quelques jours pour les demoiselles adultes par les soins de la municipalité.

Grève Générale des Mineurs

Meurchin, 22 novembre. La réunion d'hier soir a donné des pouvoirs à ses délégués qui doivent se rendre au congrès de Lens pour refuser l'arbitrage tel qu'il a été proposé par le gouvernement, tout en faisant remarquer que les mineurs de Meurchin ne sont pas hostiles au gouvernement.

Lens, 22 novembre. En raison du dimanche, le chômage est complet dans tout le bassin houiller. Des patrouilles de cavalerie n'ont cessé de circuler jusqu'à six heures du matin aux alentours des fosses.

Les grévistes, sachant qu'on ne travaillait pas, n'ont fait aucune ronde. Il n'y a aucun incident à signaler.

Lens, 22 novembre. Les délégués du syndicat arrivent en grand nombre.

La plupart stationnent aux abords de la gare attendant M. Basly, qui est arrivé par le train de onze heures et a été accueilli par des applaudissements.

Il semble que les délégués ont l'intention de repousser l'arbitrage proposé par le gouvernement, mais le principe de l'arbitrage sera admis et on demandera que les parties en cause soient représentées au conseil arbitral par des délégués librement choisis par elles.

La Réunion

Lens, 21 novembre. M. Basly est arrivé avec M. Baudin, député du Cher, à midi. La séance a été ouverte, sous la présidence de M. Basly avec M. Hainaut, député du Pas-de-Calais et M.

LA SEMAINE AGRICOLE

Nous ne devons pas nous plaindre pour le moment de la température, c'est un véritable été de la Saint-Martin que nous traversons. Il y a quelques jours, le thermomètre marquait 8 degrés de froid, et maintenant, dans le milieu du jour, il s'élève par une journée ensoleillée à 12 et même 15 degrés de chaleur. Dimanche dernier, le 15 novembre, on se serait cru au mois d'août, tellement l'atmosphère était chargée d'électricité, éclairs, coups de tonnerre, grêle et fortes averses, rien n'a manqué à l'orage qui s'est abattu sur notre région.

— Il est certain qu'il y a, là-haut, quelque chose de détraqué.

Voilà ce que vous dira le dernier des petits cultivateurs, en se promenant dans ses champs. Il y a quelques jours en gelait, et si la chaleur continue, les plantes vont se mettre en végétation. Le fait est que c'est à n'y plus rien comprendre. Toutes les prévisions se trouvent annulées par une périodicité nouvelle des saisons qui jette tout le monde dans le plus grand embarras.

L'hiver de 1890 et 1891, a été d'une rigueur et d'une durée exceptionnelle, le printemps a été déplorable pour le développement des plantes. Pluies, vents, froidures, etc. Nous nous disions, nous nous traînerons sur l'été. Juillet est arrivé, rien n'y a été changé et on disait : Ah ! vous verrez en août !

— Août, le mois caniculaire, août, le mois des moissons, fut plus humide et plus froid, si c'est possible, que son prédécesseur.

— Vous verrez septembre !

Et septembre a été, par moment, trop beau. Car il faut nous entendre une bonne fois avec qui gouverne les saisons ; et aux champs, pour bien cultiver nos plantes et obtenir de bonnes récoltes, cela ne fait pas du tout notre affaire d'avoir froid dans les mois chauds de réputation et d'avoir chaud dans les mois déjà tempérés ou reconnus froids.

Dans les choses agricoles, par suite de cette température élevée, qui s'est renouvelée depuis quelques années pendant les mois de septembre et octobre, les sociétés d'agriculture se sont demandé s'il ne convenait pas de retarder les semailles et, en conséquence, de ne plus compter la récolte des céréales que pour une époque postérieure aux anciennes dates.

Il est certain, non pas qu'il y ait là-haut quelque chose de détraqué, ce que je ne saurais affirmer, mais que les plantes ont plus profité, pendant les mois de septembre et octobre que dans les mois précédents. Le raisin, sous un soleil qui, dans le milieu du jour, nous donnait encore, les premiers jours d'octobre, une chaleur délicieuse, a mieux mûri qu'en temps voulu. Nos jardins étaient pleins de fleurs, les roses s'épanouissaient aussi bien que dans leur mois favori ; celui de juin, et les chrysanthèmes, ces fleurs que depuis quelques années l'horticulture française a obtenu de si belles variétés, qui arrivent à égaler celles de Chine et du Japon, les reines de l'automne hésitaient à venir nous donner leur dernière consolation.

Mais, voilà qu'au moment où on s'y attendait le moins, sans crier gare, un froid sibérien, 8 degrés, est venu tout surprendre faisant passablement de dégâts aux récoltes encore en terre.

— Est-ce là-haut, décidément, que se dé-

traque, ou bien les savants, qui en sont bien capables, se seraient-ils trompés dans leurs comptes !

Après une semaine de basses températures qui ont semblé inaugurer un hiver rigoureux et précoce, nous avons une température plus normale. Cet adoucissement d'une température rigoureuse a permis heureusement de reprendre le cours des travaux de labour et de semailles de la saison, et, de plus, les blés semés ont eu la chance de bien germer et de s'enraciner avant la fin de novembre ; en supposant que nous ayons des froids rigoureux en décembre, janvier, ils pourront mieux résister aux atteintes de la gelée.

Les nouvelles relatives à l'état des récoltes en terre sont satisfaisantes, et l'exposition de vins qui a eu lieu à Pontanevaux, le 8 novembre, sous les auspices des syndicats de Mâcon et Villefranche, a pu démontrer que la récolte vinicole, si elle est inférieure comme quantité à celle de 1890, elle lui est supérieure comme qualité.

Une des causes principales de la diminution dans la production de la vigne, doit être attribuée, cette année, aux ravages de la cochenille, un tout petit papillon qui est autant à redouter que le phylloxera et dont nous nous entretenions un jour.

On a discuté à la Chambre des députés le budget de l'agriculture, M. Develle, est un ministre heureux, il ne demande pas d'augmentation et on lui a accordé plus que ce qu'il demandait. La plus grande partie des chapitres ont subi des amendements, divers crédits ont été augmentés. Mais ce qui nous a surpris, un peu, c'est de voir que pas un député des régions essentiellement agricoles, ou qui dans leur profession de foi ont déclaré

égalité, paraissent donner les résultats les plus satisfaisants.

Conduites avec beaucoup de dévouement par des instituteurs laïques, familiarisés avec les difficultés inhérentes au professorat, avec les élèves prennent goût à ces cours et l'aspect de leur visage est un sûr gage de leur intérêt.

Encore quelques personnes placées dans le cours approprié à ses aptitudes, rien ne nous empêche plus au bon fonctionnement de cette institution appelée à rendre d'éminents services parmi cette classe si laborieuse et si intéressante des jeunes ouvrières.

Nous espérons qu'entraînés par cet exemple, les jeunes gens — notamment ceux qui utilisent leurs loisirs du soir à faire un scandale inqualifiable à la porte de l'institution — ne resteront pas indifférents aux sacrifices que les classes intéressées à la ville s'imposent, conduites également par MM. les instituteurs, conduites également avec beaucoup de dévouement sous la direction de M. Bernard, seront complètes dans quelques jours.

On est en droit de fonder des espérances de cette espèce dans une ville aussi profondément républicaine que Chazelles.

Contributions indirectes. — Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, M. Sappet, commis principal à Chazelles, est élevé à la première classe de son grade.

ISÈRE

Vienne. — Un double suicide. — Le quartier d'Estressin a été mis en émoi, samedi, par la découverte de deux cadavres dans un appartement de la maison Ruev, située sur la route nationale de Lyon.

Presque en face du bureau de l'octroi habitait, depuis six mois environ, le couple Siedler; tous deux travaillaient à l'usine Pascal-Valluit. Dans le courant d'octobre, ils cessèrent de se rendre à la fabrique, et le 3 novembre ils partaient pour Lyon. Depuis ce moment on ne les revit plus.

Comme l'absence se prolongeait démesurément, le propriétaire et quelques voisins, surpris par l'odeur nauséabonde qui paraissait émaner des appartements abandonnés par les mariés Siedler, allèrent prévenir la police.

Sur l'ordre de M. le commissaire central, un gardien de la paix se transporta à l'endroit indiqué et fit procéder à l'ouverture du logement. Un horrible spectacle s'offrit à la vue des personnes présentes et une odeur épouvantable les suffoqua. Dans la chambre gisaient sur le lit, dans un état de putréfaction avancée, les deux personnes dont la disparition s'expliquait à cette heure.

À côté d'eux, on remarquait les restes d'un chien à qui ils avaient fait partager leur triste sort. Au milieu, un poêle sans cornet dans lequel avait été placé du charbon de bois qui avait servi à mettre à exécution leur funeste projet indiquait, sans qu'on pût s'y tromper, que Siedler et sa femme s'étaient suicidés.

Ces désespérés étaient âgés de 45 à 50 ans. On suppose que les époux Siedler, le 3 novembre, s'étaient rendus à Lyon pour consulter un médecin au sujet d'une maladie dont la femme souffrait depuis longtemps.

Le docteur leur ayant donné peu d'espoir, relativement à la guérison, ils résolurent de mourir ensemble.

Retenus par un train du soir à Vienne, ils regagnèrent, à l'insu des voisins, leur domicile, et mirent à exécution leur tragique projet.

Lyon

La Rue Grôlée et l'Ilot L

(SUITE)

Si M. Ferrand était absolument sûr de la bonté de sa cause, s'il supposait seulement sa position inexpugnable, il se cantonnerait énergiquement, désespérément, dans les termes de son traité, et il dirait : Je vous attends de pied ferme.

L'affaire de la rue Grôlée, telle qu'il paraît la comprendre, est, en effet, merveilleuse pour le financier, qui y trouvera un beau compte de millions de bénéfice. Dépenser la moitié des frais prévus, bénéficier de tous les avantages concédés, c'est marcher en courant sur le chemin de la fortune.

— Les travaux sont arrêtés! — Qu'importe. Si la ville a eu tort en les arrêtant, ce n'est pas un financier pratique comme M. Ferrand qui se laissera prendre sans vert et qui ne se fera pas, de ce chef, allouer des dommages et intérêts équivalant au préjudice causé.

Je le répète, s'il est dans les termes de son traité, il ne craint rien, il ne risque rien, — il n'a qu'à dire, comme un célèbre personnage : « J'y suis, j'y reste. »

Si donc, M. Ferrand arrive aujourd'hui avec une proposition nouvelle, avec ce que les poètes appellent un rameau d'olivier, c'est qu'il n'est pas aussi sûr du succès qu'il voudrait nous le faire croire.

Et comme un bon arrangement vaut beaucoup mieux qu'un médiocre procès, il vient gentiment à la bonne franquette, proposer à la ville une seconde énormité après celles qu'il a déjà trouvées le moyen de lui faire commettre.

Voyons, dit-il, vendez-le-moi, ce diable d'Ilot L qui vous cause tant d'ennui. Vendez-le-moi, sans condition, définitivement, vendez-le-moi pour que j'en devienne le propriétaire absolu.

Alors, je pourrai y faire tout ce que me plaira, je bâtirai « à la parisienne », « à l'américaine », « à la chinoise », — ce sera très beau si je veux, très horrible si ça me convient, — je vous ferai là des casinos ou des églises — ce sera mon affaire, vous n'aurez rien à y voir. D'ailleurs, peu vous importera, puisque je vous aurai payé votre terrain.

— Et les entrepreneurs, et les ouvriers du bâtiment et tous ceux dont il était convenu que vous vous serviriez?

— Ah! tant pis pour eux. Du moment que j'ai acheté, je reprends ma liberté d'allure et je fais travailler comme il me convient à ce qui me convient.

— Et quel prix offrez-vous?

— Oh! un très bon prix. Je joins à ma demande une petite note, accompagnée de petits tableaux explicatifs. D'après cette note et ces tableaux, en faisant le compte à ma façon de ce que vaut votre terrain, je vous en offre généreusement, largement une somme allant selon les points de vue où se place, entre deux cent quatre-vingt et trois cent dix mille francs.

— Combien cela fait-il par mètre carré?

— Une moyenne de six cent cinquante francs.

— Mazette! le terrain n'est pas cher dans ce quartier. Combien la ville vient-elle de payer?

— Elle l'a payé en moyenne huit cent cinquante francs, — toujours d'après le deuxième petit tableau explicatif que j'ai eu moi-même la candeur — appelons cela de la candeur — de placer sous les yeux du conseil.

— Il y a quatre cent trente deux mètres dans l'Ilot L, c'est donc tout simplement un petit bénéfice préalable de quatre-vingt-six mille francs que vous voulez faire sur cette première opération?

— Eh oui, — puis-je je vous tiens, je vous tiens bien. Mais vous savez, si vous voulez ensuite continuer, sur d'autres îlots, cette petite affaire, ce petit placement de bon père de famille. — Ne vous gênez pas! je suis preneur pour autant de parcelles que vous voudrez : Pour toutes même, si le cœur vous en dit.

— Et si nous refusons?

— Je continuerai à bâtir à la parisienne.

— Nous continuerons à arrêter vos travaux.

— Vous aurez peur des résultats du procès, — mieux vaut en passer par mes fourches caudines.

— Et voilà où on en est. Voilà ce que M. le maire vient de déposer sur le bureau du conseil municipal. — Voilà ce que devient la rue Grôlée, voilà du moins ce qu'on veut la faire devenir.

Et le terrain vaut couramment de huit cent à mille francs le mètre dans l'Ilot L.

Et il y aurait affluence d'entrepreneurs pour l'acheter à ce prix-là.

Et on propose de le donner pour six cent cinquante francs à M. Ferrand.

Allons! Perdu pour perdu, ne vaut-il pas mieux affronter un procès avec cet entrepreneur qui n'a pas respecté les conditions de son traité, ne vaut-il pas mieux plaider — et ne pas jeter dans cette percée déjà si coûteuse une nouvelle somme de quatre-vingt-six mille francs qu'on demande comme épingles d'un nouveau marché — qui n'est qu'une nouvelle mystification?

PAUL FRÉMONT.

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal. 22 novembre, 4 heures soir. — Hauteur du baromètre : 758. — Température : + 8. — Direction du vent : N.O. — Maximum de température dans les 24 heures : + 9. — Minimum de température dans les 24 heures : + 6.

Situation générale. — Les pressions à 760, couvrent tout le continent. La baisse du baromètre a été très rapide dans le Midi de la France et les averse sont signalées presque partout. La température s'est abaissée.

Dernière heure. — Une nouvelle baisse de pression à lieu sur l'Irlande et sur la France; le baromètre descend à 757 à Dunkerque et 761 à Nantes.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps frais, encore quelques ondées.

Adjudication : L'adjudication de l'entretien et de la construction des trottoirs et dallages en asphalté, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1892 au 31 décembre 1896, aura lieu à l'Hôtel de Ville, le mercredi, 16 décembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

La dépense est évaluée à 180.000 francs par année.

C'est ce matin, à neuf heures que commence la session des assises présidées par M. Jacomet. Il n'y aura rien de bien important, sauf l'affaire Verdillet-Pariset; Verdillet, est, on le sait, l'opérateur de la place du Change qui, le 30 juillet, a assassiné son genre.

Le 27 novembre courant vient devant la Cour de Lyon un procès que les usiniers ont intenté à la ville d'Oyonnax (Ain), au sujet de la prise d'eau des fontaines publiques.

En première instance, par un jugement fortement motivé, le tribunal de Nantua avait donné gain de cause à la commune.

M<sup>r</sup> Rive plaidera pour les usiniers; M<sup>r</sup> Robin, pour la commune d'Oyonnax; ce procès a jeté le trouble dans la paisible et jolie petite ville d'Oyonnax. Heureux habitants d'Oyonnax!

Hier sont arrivés à Lyon par le rapide du matin des paniers de violettes de Nice. La gare de Perrache en était encombrée. Disons à ce propos que les plus belles violettes et les plus odorantes ne viennent pas de Nice, mais bien de Toulouse; les pétales de violettes de Toulouse sont plus fournis, les pédoncules plus fermes.

Quant aux autres fleurs de Nice qui ornent la table de nos riches lyonnais ou la boutonnière de nos jeunes élégants, sait-on qu'elles se vendent au poids ou à la pièce. Ainsi le réséda et le bluet se vendent au poids, 3 fr. la livre; la rose et l'œillet se vendent à la douzaine, la rose 1 fr. 25 la douzaine, l'œillet 90 centimes. Il ne faut donc pas s'étonner si les fleurs sont si cher en ce moment; si s'en fane beaucoup, et celles qui résistent s'augmentent du prix de celles qui meurent chez les marchands.

CONGRÈS NATIONAL DU TISSAGE

Hier, s'est ouvert le congrès national de tissage mécanique et de l'industrie textile. De nombreux délégués, représentant plusieurs centaines de syndicats, ont répondu à l'appel du comité d'organisation.

Nous remarquons le citoyen Renard, de Fourmies; Lambert, de Lille; Joly, de Reims; Duroussel, de Thizy; Tardy, Daney, Thomas, Guilleminaz, de Saint-Etienne; Depierre, de Lagresle; Besacier, du Teil; Delorme, de Roanne, etc., etc.

Le citoyen Lachize, député, délégué des syndicats de Bourg-de-Thizy, n'était pas encore arrivé, hier soir, à 5 heures.

La première séance, présidée par le citoyen Duroussel, de Thizy, a été consacrée à la nomination d'une commission chargée de la vérification des pouvoirs des délégués.

Voici l'ordre du jour que le congrès doit examiner pendant les quatre jours de sa durée :

1<sup>o</sup> Elaboration d'un tarif général de tissage; 2<sup>o</sup> Groupement général des ouvriers de l'industrie textile; 3<sup>o</sup> Réglementation des heures de travail;

4<sup>o</sup> De la suppression des dortoirs et cantines dans les usines.

Séance du soir

La séance a été ouverte à 5 heures. La commission nommée dans la séance du matin a confirmé la validation des délégués.

Puis cinq commissions de six membres ont été nommées pour examiner chacune un article de l'ordre du jour.

Aujourd'hui, réunion des commissions à neuf heures du matin, pour l'élaboration des rapports qui seront discutés à la seconde séance, à sept heures du soir.

Le comité d'organisation a donné lecture de deux dépêches émanant des syndicats de Berlin et de Rome. Les travailleurs de ces deux pays envoient un salut fraternel aux ouvriers français.

Les ouvriers Verriers

Les verriers ont tenu hier deux réunions consécutives, réunions dans lesquelles avant d'entrer dans la lutte que nécessite la violation du tarif de 1886, il ont resserré leurs rangs, et se sont assurés quels liens de solidarité qui les unissent sont plus forts que jamais.

C'est qu'en effet, la solidarité ouvrière devient nécessaire en présence de la solidarité patronale. Cette dernière se manifeste par l'adoption générale de la mesure dont M. Mesmer a pris l'initiative, mesure dont l'Echo de Lyon exposait hier l'économie, et qui aurait pour effet de réduire dans de notables proportions les salaires des ouvriers.

La première réunion de la Boule-d'Or était présidée par le citoyen Ray, assisté des citoyens Ledig, J. Corf et Morier.

Après, l'appel des ouvriers qui travaillaient à été fait, après quoi le citoyen Braiza a développé une proposition tendant à la rédaction d'un procès-verbal, qui sera soumis à la signature de toutes les personnes présentes; une commission serait désignée pour porter ce procès-verbal aux absents.

Le citoyen Revelin demande au citoyen Clausse, secrétaire du conseil local lyonnais de la fédération nationale des syndicats ouvriers, de faire un appel aux chambres syndicales fédérées, afin qu'elles viennent en aide aux travailleurs du verre.

Le citoyen Clausse répond au nom de la Fédération, que le nécessaire sera fait.

La séance très courte, en raison du petit nombre des citoyens présents, est close sur le vote, à l'unanimité, de la proposition suivante :

« Tous les verriers travaillant actuellement, refusent de travailler à diminution. »

Les assistants signent tous le procès-verbal de la réunion, une commission passera comme il a été décidé, chez les absents, et une seconde réunion sera tenue l'après-midi.

Cette seconde réunion, beaucoup plus nombreuse, est présidée par le citoyen Ledig, assisté des citoyens Beirker, Braiza et Morier.

Un membre du bureau rend compte des démarches qui ont été faites auprès des citoyens qui n'assistaient pas à la réunion du matin.

Lecture est ensuite donnée de la correspondance. La grève n'est pas commencée que les secours arrivent déjà. La chambre syndicale des mouleurs sur fonte de Paris souscrit 500 francs pour assurer la sécurité des ouvriers qui travaillent et ne veulent pas travailler à diminution.

Une proposition est faite et admise, aux termes de laquelle les ouvriers non embauchés jusqu'à présent s'engagent à ne pas se présenter sur les brisées de leurs camarades. Ils signeront le procès-verbal en même temps que ceux qui travaillent.

Le citoyen Bertin conjure ses collègues de ne pas manquer d'énergie. Jusqu'ici on n'avait pas touché au tarif, on y porte atteinte maintenant, la lutte devient nécessaire. Il faut y entrer résolument.

Le citoyen Seidel propose que tous les chefs de place descendent demain, à 14 heures, aux bureaux des usines. Leurs camarades attendront dans l'usine le résultat de leur démarche.

Le citoyen Ray formule un amendement à cette proposition : les délégués inviteront le directeur à prévenir le patron que l'on prendra tous les renseignements nécessaires pour arriver à un arrangement qui sauvegarde le tarif et le règlement du syndicat.

La proposition Seidel et l'amendement Ray sont adoptés, et le vote est sanctionné par la signature de tous les verriers.

Les absents qui n'ont pu encore signer le feront chez le citoyen Ray.

Telles ont été les deux réunions d'hier, calmes, comme il convenait en présence d'une situation nette. Il y a un tarif, le tarif de 1886, obtenu à la suite d'une longue grève, consenti et appliqué pendant plusieurs années par les patrons; ce tarif, on veut le violer; il n'est pas besoin de chercher longtemps pour savoir de quel côté est le bon droit.

A GIVORS

On nous écrit de Givors :

Comme les journaux l'ont annoncé hier, une grande manifestation a eu lieu à Givors aujourd'hui dimanche. Près de 300 verriers de Rive-de-Gier, sont venus, clairons en tête, se joindre aux verriers grévistes de Givors, qui les attendaient devant le siège social.

Le départ était fixé pour deux heures, Tous les verriers ont été exacts au rendez-vous; dès 4 heures et demie, plus de 1500 personnes stationnent devant le siège. A 2 heures précises on fait l'appel nominal des verriers grévistes de Givors, aucun ne manque.

Au signal donné, l'on se mit en route ayant en tête MM. Dufour, Clocher et Roset, tous trois conseillers socialistes de la ville de Givors. Dans toutes les rues de la ville, l'on entendait les cris de : « Vivent les grévistes ! Vivent les socialistes ! A bas les renégats ! A bas le patronat ! »

Arrivés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, tout le monde monte à l'Hôtel de Ville pour entendre un discours prononcé par le conseiller Dufour.

Le bureau de la chambre syndicale de Givors ayant remis à l'orateur le drapeau avec lequel l'on s'était promené dans la ville et qui est le drapeau des ouvriers verriers de Givors, dit à l'assemblée que le drapeau est entre bonnes mains. Il fait aussi comprendre que si les verriers de Givors abandonnent ainsi ce drapeau et ne l'empèrent pas avec eux en partant, c'est par un jour ils reviendront le chercher, ce drapeau, qui est l'emblème de leurs revendications et de l'humanité.

Après ce discours, le commissaire de police intervient, disant qu'il a entendu chanter le Carmagnole dans les rues et que cette chanson est expressément défendue, ainsi que beaucoup d'autres qui ont été chantées.

Le citoyen Dufour prend alors la parole et dit que puisqu'il en est ainsi l'on continuera la manifestation en ne chantant que la Marseillaise, ce qui a été fait.

Plusieurs orateurs prennent ensuite la parole. Le citoyen Roset appuie les paroles de son ami Dufour.

L'on se remet en route : plus de 3.000 personnes encombrant la place; tous les verriers sont en costume de travail : pantalon bleu, grande chemise, paquet au bout d'un bâton.

De là, on devait se rendre directement au Château des Rebutis; sur la route on rencontre le châtelain qui est le patron; l'on fit demi-tour et l'on revient au siège du syndicat.

De nouveaux discours sont prononcés par les citoyens Dufour et Roset, ainsi que par une citoyenne qui fait comprendre que si toutes les femmes étaient ou avaient été comme elle, il n'y aurait pas eu de renégats.

La parole est donnée au citoyen Gaudin, qui encourage les grévistes de Givors disant qu'il y a du pain pour eux à Rive-de-Gier.

De chaleureux remerciements sont votés à tous les bons citoyens et citoyennes, ainsi qu'à plusieurs groupes de Givors non verriers qui ont assisté à la manifestation.

Le citoyen Leydier aîné, a fait, à la sortie de la manifestation une collecte qui a produit 5 fr. 25. Les ouvriers verriers de Saint-Galmier ont donné 20 fr. 50.

CONGRÈS DU PARTI OUVRIER

C'est jeudi prochain que doit se tenir à la Boule du Travail le congrès annuel du Parti ouvrier national français.

Nous croyons savoir que le citoyen Lafargue viendra à Lyon à cette occasion.

Le député du Nord se proposerait d'entamer sur tous les points du territoire une vaste campagne de propagande, en prenant pour plateforme les questions qui intéressent immédiatement le prolétariat et la classe moyenne.

Le citoyen Lafargue discutera avec les membres du congrès quelle doit être la principale revendication à formuler pour la propagande : les syndicats ou les huit heures?

Selon lui, la question d'intérêt général est celle de l'abolition des droits d'entrée sur toutes les matières alimentaires. C'est cette question qu'il tendra au congrès d'adopter comme meilleur moyen de propagande.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 23 novembre, 327<sup>e</sup> jour de l'année. Pleine lune le 16 novembre; dernier quartier le 23.

Soleil : lever, 7 h. 22; coucher, 4 h. 10.

Volours repentants. — Il est fort rare que les personnes victimes de vols rentrent en possession, sans que la justice intervienne des objets qui leur ont été soustraits. M. Viallon, le géomètre de la rue Confort, vient l'avoir cette chance.

On sait que des malfaiteurs avaient pénétré dans son domicile et lui avaient pris une cassette renfermant 1.400 francs, et une grande quantité de valeurs. Ce méfait date de deux mois; et M. Viallon n'avait plus reçu de nouvelles de ses valeurs pas plus que de son argent.

Or, hier, grande fut sa stupefaction en voyant arriver à son adresse, par la voie du chemin de fer, une caisse assez lourde. Il l'ouvrit et trouva à l'intérieur la bienheureuse cassette. Rien n'y manquait, ni de l'argent, ni des valeurs!

Faut-il attribuer cette restitution à un remords des coupable ou à une toute autre cause. On ne sait, et M. Viallon, plus que tout autre, ne veut pas rechercher les motifs qui ont poussés les voleurs à lui renvoyer de Grenoble la précieuse cassette, car aussitôt rentré en possession de son bien il s'est déstabilisé de la plainte qu'il avait adressée au parquet.

Suicide. — Un sieur J.-C., 57 ans, chapelier, habitant la grande rue de la Guillotière, s'est suicidé, hier matin, en s'ouvrant les veines du bras gauche à l'aide d'un rasoir.

J... souffrait, depuis de longues années, d'une cruelle maladie. C'est à cette cause que l'on doit attribuer sa funeste détermination.

Le docteur Crestin a fait les constatations d'usage.

Une vengeance. — M. Maisonnat, qui tient une épicerie-comptoir, rue Cassin-Périer, 43, a été victime de quatre individus contre lesquels il avait déposé à propos d'un vol de drapaux commis par eux l'année dernière au 14 juillet.

La nuit dernière, ils ont enfoncé un volet de la devanture de M. Maisonnat, lui causant ainsi un préjudice d'une centaine de francs.

M. le commissaire de police du quartier Perrache a été saisi de l'affaire.

Rixe. — Une dispute, qui bien vite a dégénéré en rixe, s'est élevée hier soir, entre plusieurs jeunes danseurs du bal Prazzi, rue Garibaldi.

Au cours de la bagarre, le jeune Micollet, âgé de 48 ans, manœuvre, rue Dugas-Montbel, a été renversé et piétiné.

Dans sa chute, il s'est brisé le bras droit. Le voyant blessé, les combattants se sont enfoncés, et quand les gardiens de la paix sont arrivés, ils n'ont trouvé que M. Micollet qui gémissait en voyant son bras inerte.

Le pauvre garçon a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier matin, rue Pierre-Corneille, 24. Le sinistre a été occasionné par un feu de cheminée qui s'est communiqué à une poutre à l'intérieur de la cloison.

Deux pompiers ont dû démolir celle-ci pour éviter un désastre.

Les dégâts sont évalués à 1,000 francs environ.

Fils téléphoniques coupés. — En travaillant à la réparation de la maison qui porte le n<sup>o</sup> 14 du cours d'Herbouville, un ouvrier maçon de M. Simonin, entrepreneur, a coupé accidentellement deux fils téléphoniques.

Le directeur de la voirie et le bureau du téléphone ont été prévenus et la réparation faite immédiatement.

Fait étrange. — M. Jacquemont, typographe, demeurant rue de Sully, 95, a déclaré aux gardiens de la paix du poste de la rue Montgolfier, qu'hier soir, à trois heures, un coup de fusil ou de revolver avait été tiré dans le voisinage.

La balle avait atteint une de ses fenêtres, située au deuxième étage dont les carreaux ont été brisés.

M. le commissaire du quartier des Brotteaux a ouvert une enquête pour découvrir l'auteur de cet acte inqualifiable qui aurait pu occasionner un grave accident.

Arrestations. — Sur la plainte de M. Romas, sellier, place Carnot, on a écroué le nommé Eugène Varpelin, cocher, actuellement sans domicile fixe.

Cet individu s'est présenté dans le magasin du plaignant et a fait emplette de 19 fr. de fournitures pour le compte d'un patron imaginaire.

Inutile de dire que les marchandises ont été revendues à vil prix par Varpelin.

Les agents de la sûreté ont arrêté, hier soir, sous l'inculpation de vol avec effraction, le nommé Louis Cadet, 23 ans, modèleur, rue François-Garcin.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui lundi, 23 novembre, 3<sup>e</sup> représentation de Praxède, drame historique, en cinq actes et huit tableaux, de MM. Dupuy et Grand; et cinquième représentation de les Dominos Roses, comédie en trois actes, de MM. Delacour et Hennequin. On commencera à sept heures trois quarts.

Demain mardi, cinquième représentation de l'abbé Constantin, pièce en trois actes, qui a retourné son grand succès des premiers jours.

Prochainement reprise de Nos bons Villageois, comédie en cinq actes, de V. Sardou.

Théâtre Bellecour. — Devant l'impression du public à accourir aux représentations, à prix réduits, de la Fille de Madame Angot, la direction ayant sollicité un sursis de quarante-huit heures pour la première d'Orphée aux Enfers, a reçu la dépêche suivante :

« Verdillet, directeur, Théâtre Bellecour. — « Vu grand succès Fille Angot autorise retarder deux jours représentation Orphée aux Enfers. — HENRI, éditeur. »

Il y aura donc encore deux représentations à prix réduits, ce soir, lundi 23, et mardi 24 novembre.

Mercredi et jeudi, relâches pour les répétitions générales d'Orphée et vendredi première représentation de cette opérette qui doit d'après les on-dit dépasser les merveilles de mise en scène de La Fille Angot.

Le bureau de location est ouvert, de 10 heures à 7 heures, sous le porche du théâtre.

On demande des enfants de cinq à six ans pour compléter la figure d'Orphée aux Enfers, s'adresser au théâtre de 2 heures à 5 heures après-midi.

La grande Pharmacie du Serpent, n<sup>o</sup> 32, rue Lanterne, ne passe pas par les intermédiaires; elle achète au gros et reçoit directement tous les produits d'origine; c'est ce qui explique pourquoi elle vend de la marchandise fraîche et non frelatée, tout en vendant bon marché.

Dernière Heure

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Mont-de-Marsan, 22 novembre. Aujourd'hui a eu lieu dans la circonscription de Mont-de-Marsan, un scrutin de ballottage dont voici les résultats : Inscrits, 29,933; Votants, 18,920.

M. Constant-Dulau, républicain, 11,277 voix, élu. M. Declaye, conservateur, 7,527.

LA GRÈVE DES MINEURS

Lens, 23 novembre. Dans une réunion tenue ce soir, à laquelle assistaient 1,500 personnes, M. Basly a rendu compte des résolutions prises par le congrès, relativement à la formation du conseil arbitral. L'assemblée a donné son approbation. La séance a été levée aux cris de : « Vive la grève ! »

MM. Basly et Baudin, députés, sont repartis ce soir pour Paris.

ÉLECTION DÉPARTEMENTALE

Bordeaux, 23 novembre. Une élection au conseil général a eu lieu dans le canton de Carbon-Blanc; au deuxième tour, M. Eymond, auditeur au conseil d'Etat, candidat du congrès républicain, est élu par 2,313 voix. M. Lubert, conservateur, a 2,043 voix.

SUICIDE D'UN BANQUIER

Rome, 22 novembre. Le directeur de la banque de Vereceli

